

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2246

Artikel: Les effets ambivalents du télétravail sur la mobilité : les nouvelles pratiques diversifient les choix, mais s'ajoutent aux anciennes sans les supplanter
Autor: Rey, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du côté suisse, l'OFT s'en tient fermement à la convention. Mais les CFF jouent un rôle ambigu. Si le CEO Andreas Meyer ne se prononce pas, l'entreprise a bel et bien intégré l'horaire Lyria 2000 dans son communiqué de presse sur le nouvel [horaire 2020](#), comme si l'affaire était réglée.

Bien sûr, après l'unanimité proclamée des cantons de Suisse occidentale contre Lyria SNCF, le dossier va monter au niveau politique et le Parlement va s'en emparer. Et l'[OFT](#), qui par ailleurs assure que «*la convention ferroviaire*

est respectée», veut organiser une table ronde. En bref, Berne se fait fort d'arbitrer le [litige autour de Lyria](#).

Premièrement, il s'agira de trouver une solution à la fois conforme à la convention en vigueur et valorisant les liaisons transjurassiennes au même niveau que les autres. Mais, à part le matériel roulant apte à répondre à l'augmentation du trafic prévue par l'EPFL, il y a aussi la question, fondamentale dans la durée, des tarifs appliqués sur les itinéraires libéralisés. Car l'ouverture des marchés

permettra aux compagnies de moduler leurs offres et leurs prix, y compris en discriminant un itinéraire par rapport à un autre.

Deuxièmement, il faudra mener un débat de fond sur les différentes formes d'intégration du réseau national suisse au réseau européen, à l'heure de la concurrence entre les grands opérateurs du continent.

Dans cette perspective, le différend déclenché autour de Lyria 2020 donne une alerte pleine d'enseignements précieux pour l'avenir.

Les effets ambivalents du télétravail sur la mobilité

Les nouvelles pratiques diversifient les choix, mais s'ajoutent aux anciennes sans les supplanter

Michel Rey - 25 mai 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35001>

Le télétravail permet-il de limiter les déplacements pendulaires? Cette possibilité offerte par les nouvelles technologies suscite beaucoup d'espoirs. Mais elle demande à être concrétisée et se révèle ambivalente.

Le télétravail, c'est l'utilisation des technologies de communication pour travailler depuis chez soi ou dans un autre lieu proche du domicile, aux heures de travail habituelles, au lieu de se déplacer vers le lieu de travail et aux heures conventionnelles.

Selon une [première analyse](#) de

l'Office fédéral de la statistique pour les années 2001 à 2015, cette pratique «*reste encore relativement marginale*». En moyenne, sur l'ensemble de la population active occupée, la proportion est de 2,7%. Elle s'observe dans les branches de l'information et de la communication, dans l'enseignement et dans la recherche ainsi que dans les activités financières et d'assurance. On comprend aisément qu'elle soit plutôt rare dans le secteur de l'industrie et surtout dans la construction et les services à la personne.

Mais l'OFS estime que ce pourcentage augmentera rapidement dans les prochaines années. Une étude du bureau Deloitte, [L'espace de travail du futur](#), a examiné comment la technologie numérique et l'économie du partage sont en train de changer les modalités de travail de la population active suisse.

En raison de l'évolution du secteur des services qui exige des emplois axés sur le savoir, un nombre croissant de personnes peuvent travailler sans être rattachées à un lieu de travail en particulier. La moitié des employés auraient

cette possibilité. Travailler en tant qu'indépendant devient de plus en plus monnaie courante. Plus les gens deviennent mobiles et indépendants, moins le fait d'avoir un espace de travail fixe est important.

Coworking et travail itinérant

Les espaces de *coworking* constituent une alternative au bureau traditionnel sur un lieu de travail fixe. Ils sont complémentaires au travail à domicile. Ce sont des bureaux partagés où les gens travaillent, ensemble ou individuellement, mais pas pour la même organisation ou entreprise. Ces locaux sont disponibles sur une base horaire. Il en existe une cinquantaine en Suisse et il faut s'attendre à leur multiplication.

Généralement situés en milieu urbain à proximité des lieux d'habitat, ces espaces permettent d'éviter de se déplacer aux heures de pointe et offrent aux employés la possibilité d'optimiser leurs déplacements professionnels, familiaux et sociaux.

Il faut signaler l'initiative [Work Smart](#) qui vise à promouvoir dans l'économie suisse les formes de travail flexibles et sans contraintes de localisation. Plus de 200 entreprises et administrations ont signé une charte d'engagement dans ce but et 55 d'entre elles se sont engagées à promouvoir des modes de travail à la maison ou dans des espaces de

coworking.

Le télétravail itinérant ou nomade se pratique dans les transports ferroviaires. Il est en plein développement, avec une augmentation de 7% par an de 2007 à 2012. Il est pratiqué par des pendulaires qui se déplacent sur de grandes distances. Au bénéfice souvent de conditions de travail flexibles ou avec un statut d'indépendant, ils cherchent à optimiser leur temps de travail et à éviter les heures de pointe.

Effets incertains sur les déplacements pendulaires

Dans leur contribution à l'ouvrage paru en 2017 sous le titre [La mobilité en questions](#), Emmanuel Ravalet et Patrick Rérat font preuve de prudence quant aux effets du travail sur la mobilité. Leurs réflexions s'appuient sur deux expériences de Swisscom et des CFF dont l'objectif est clairement d'éviter les déplacements aux heures de pointe. Les résultats sont très positifs pour les conditions de travail et pour les effets sur les déplacements pendulaires. Mais le nombre de participants relativement réduit (228) empêche de généraliser les enseignements des deux cas observés.

Les deux auteurs s'interrogent sur les promesses du télétravail, largement défendu pour ses valeurs environnementales et sociales. Ils se montrent prudents. En effet, si le télétravail permet le développement et le maintien

des relations à distance, il provoque autant qu'il évite des mobilités spatiales. Au total, les résultats s'avèrent ambivalents.

Pour lutter contre la saturation des transports aux heures de pointe, le télétravail permet de désynchroniser une partie des déplacements. Mais les personnes travaillent à distance souvent un ou deux jours par semaine et la saturation perdure les autres jours.

Il y a aussi le risque que le travail conduise à une augmentation du temps et de la distance de déplacements, en raison de leur moindre fréquence, ce qui globalement peut entraîner une extension de la pendularité annuelle. La Suisse bénéficie d'un réseau de communication très performant tant routier que ferroviaire. Les gares et entrées d'autoroute étant souvent situées en limite de localité, le télétravail pourrait ainsi contribuer à l'étalement urbain.

Et si on ajoute qu'une généralisation du travail à domicile devrait entraîner une augmentation de la surface habitable (pour des raisons de confort), alors le bilan positif du télétravail en matière d'environnement devra être nuancé.

Ces hypothèses restent à vérifier, mais elles ont leur part de probabilité. Elles rejoignent le [constat](#) de Vincent Kaufmann, spécialiste de la mobilité. Le professeur à l'EPFL observe que de nombreux Suisses deviennent

de grands mobiles tout en demeurant sédentaires. Ainsi, on habite à Sion et on trouve un job à Lausanne ou Berne, mais on ne déménage pas pour autant et on pratique le télétravail itinérant.

Flexibilité des horaires et mobilité

Le télétravail contribue à la flexibilité des horaires de travail. Encore faut-il que les employés développent des pratiques de déplacement qui libèrent les heures de pointe. Ce qui est loin d'être évident.

Sur le [Forum Vies mobiles](#), l'urbaniste Emmanuel Munch analyse les effets paradoxaux de la flexibilisation des horaires, à l'exemple de milliers de cadres travaillant en Ile-de-France. D'où il résulte que ces derniers ne profitent guère de la souplesse dont ils

disposent pour modifier leur horaire ni leur organisation de travail. Ils continuent à se déplacer aux heures de pointe, car leur horaire professionnel quotidien reste déterminé par des contraintes familiales (transport des enfants à l'école, achats quotidiens à effectuer, parcours partagé avec le conjoint qui travaille). Ces cadres ont également le souci de sociabilité avec leurs collègues d'entreprise. Le café partagé en début de journée est un moment-clé pour se tenir au courant des nouvelles de l'entreprise.

Cette expérience n'est certes pas liée au télétravail. Mais elle démontre que les comportements de mobilité à un moment donné de la vie s'expliquent beaucoup par des choix anciens (un emploi plus ou moins sûr, un appartement loué ou acheté, la mise en

couple, l'éducation des enfants).

L'aménagement du temps et de l'espace entre vie privée et vie professionnelle s'avère complexe. Les nouvelles technologies ouvrent le champ des possibles, mais ne modifient ni radicalement, ni en tout cas rapidement, les pratiques de mobilité.

L'arrivée du téléphone fixe puis mobile, de la visioconférence, des équipements connectés (tablettes, ordinateurs portables) a généré un questionnement identique. Y aura-t-il une substitution des anciens moyens de communication par les nouveaux? Dans les faits, ce n'aura pas été le cas, il y a eu complémentarité. Et la mobilité des pendulaires n'a pas diminué pour autant, bien au contraire elle ne cesse de se développer.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Mixité parlementaire

Lors de leur [dernière séance](#), en pleine année féministe, les membres de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats ([douze hommes et une femme](#)) ont décidé par 6 voix contre 5 et une abstention de renoncer au seuil de représentation des sexes au sein des directions des sociétés cotées en bourse.

Ces messieurs sont-ils si certains d'être réélus? Gageons que nombreux seront les bulletins portant exclusivement le nom de femmes cet automne, lorsqu'il s'agira d'élire nos représentants aux Chambres... | *Danielle Axelroud Buchmann - 24.05.2019*